



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2021-255

Objet : Place de la République

Stationnement des véhicules interdit:

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8^{ème} partie « Signalisation temporaire »,

Vu la demande présentée par l'Agence Régionale de Santé, afin de permettre l'installation d'une tente de dépistage (tests COVID), dans le cadre de l'organisation de la 4^{ème} étape du Tour de France, Place de la République,

Considérant que pour permettre l'installation et le démontage de la tente, il y a lieu, Place de la République, d'interdire le stationnement des véhicules (zones délimitées par panneaux, côté voie SNCF), à compter du lundi 28 juin 2021, à partir de 12h00 et ce jusqu'au mercredi 30 juin 2021 à 12h00,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre l'installation et le démontage cités ci-dessus, le stationnement des véhicules sera interdit (zones délimitées par panneaux, côté voie SNCF), Place de la République, à compter du lundi 28 juin 2021, à partir de 12h00 et ce jusqu'au mercredi 30 juin 2021 à 12h00.

ARTICLE 2 : Les Services Techniques de la Ville seront chargés de mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers. Ils se chargeront du maintien de ces panneaux et de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Les Services Techniques devront respecter les préconisations sanitaires en vigueur à la date de l'intervention.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 15 juin 2021

Pour le Maire

André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

P/o. Christian Bourgeon

Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine

